

Les émirats et royaumes arabes : les travailleurs migrants au pays des *free zones*

Vincent Piolet*

Probablement plus de 800 mètres, soit la plus haute construction jamais construite. Marque d'orgueil et de fierté le Burj Dubai, tour multipliant tous les records, fait donc mieux que ses prédécesseurs ; la capitale économique des Émirats arabes unis montrera bientôt à la terre entière que, à l'instar de la tour de Babel, elle est la plus proche des cieux. Ses concurrents, les autres royaumes et émirats du golfe Arabo-Persique, connaissent clairement maintenant la barre à dépasser et il est probable que, après Dubaï, ce soit Doha au Qatar ou Manama à Bahreïn qui prennent le relais.

Le Burj Dubai, quoique intéressant comme image d'Épinal pour illustrer le dynamisme des États du golfe Arabo-Persique, cache une autre image, beaucoup moins poétique, celle de la réalité d'une économie qui fonctionne grâce à une forme d'esclavage moderne pour satisfaire les projets, parfois mégalo-manes, de quelques émirats. Le 21 mars 2006, sur le chantier du Burj Dubai, les ouvriers pakistanais, indiens, bengalis, chinois et philippins, habituellement corvéables à merci, se révoltent contre le faible niveau de rémunération et les conditions de travail extrêmes. L'émeute détruit tout sur son passage, voitures, bureaux, ordinateurs, équipements de construction. La situation était prévisible : payés entre 2,85 et 5,50 euros par jour, vivant entassés et travaillant

* Doctorant à l'Institut français de géopolitique, université Paris-VIII.

quotidiennement au risque de leurs vies, sans moyen de s'exprimer – les syndicats étant dans les faits interdits –, les travailleurs de la construction n'avaient pas d'autre alternative.

Loin d'être un cas isolé au sein des pays du golfe Arabo-Persique, cet exemple est l'aboutissement d'une situation économique dont les enjeux ont pour origine des rivalités géopolitiques fortes dans une région qui concentre dorénavant une activité économique puissante et dynamique, mais sujette aux moindres frémissements du prix du baril, aux visites des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique en Iran, aux déclarations de politique étrangère américaines ou à la moindre violence exprimée par un islamiste sur son sol. Toutefois, comparés aux conflits régionaux du Moyen-Orient, les pays du Golfe affichent une stabilité politique qui leur permet d'être un havre économique dont la portée dépasse largement les frontières de leurs territoires.

Les pays du Conseil de coopération du Golfe : carrefour géopolitique et commercial

Le premier lien concret entre les instabilités régionales et ses conséquences économiques se retrouve directement dans la naissance de l'organisation qui regroupe les pays que nous étudions ici, à savoir le Conseil de coopération du Golfe (CCG). Le CCG, qui regroupe l'Arabie saoudite, Oman, le Koweït, Bahreïn, les Émirats arabes unis et le Qatar, a pour but l'unification du système économique de ses membres avec notamment l'instauration d'une monnaie unique prévue pour 2010. Les objectifs du CCG sont clairement économiques et sociaux, mais il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, l'objectif initial du CCG était politique, sous l'impulsion des États-Unis, soucieux de garder la main dans la région *via* son allié saoudien¹. Créé en 1981 en pleine guerre entre l'Iran et l'Irak, le CCG visait à contrer l'influence dans la région de ces deux États belligérants qui pouvaient entraîner dans leurs conflits émirats et royaumes.

Le CCG reflète depuis lors la croissance des économies régionales et passe au travers de toutes les instabilités dont il aurait pu être la victime. Il profite même pleinement de ces crises pour être un refuge et un point de passage de l'activité économique. En étant la tête de pont des États-Unis et de ses alliés occidentaux, le

1. Employé d'une société parapétrolière.

CCG a pu concentrer les flux financiers et les nombreux investissements, conséquences directes de l'activité militaire lors des deux invasions irakiennes, mais aussi de l'intervention en Afghanistan. De même, d'autres crises lui ont été profitables : la guerre civile libanaise a peu à peu déclassé Beyrouth dans son attractivité pour les investissements économiques ; l'effondrement de l'URSS a permis aux émirats d'attirer le commerce de l'Asie centrale, celui-ci ne passant plus exclusivement par Moscou ; l'enlisement du conflit israélo-palestinien et les menaces de bombardements israéliens ou américains en Syrie et en Iran empêchent tout investissement important dans ces régions, etc. Bref, les émirats et royaumes du golfe Arabo-Persique ont profité et continuent de profiter de l'instabilité chronique sur un espace comprenant le Moyen-Orient, l'Asie centrale et le sous-continent indien, en concentrant une grande part de l'activité économique régionale.

À des degrés différents, l'activité économique de chacun des pays du CCG a une structure similaire. À la base, l'exploitation des hydrocarbures constitue, ou a constitué, le moteur de la croissance. Elle a permis le développement des infrastructures et des transports, puis de la logistique et une intense activité de négoce, avec quelques industries fortes, une explosion du secteur du bâtiment, puis l'expansion des services financiers, et enfin l'essor du tourisme. L'anticipation de l'après-pétrole par une diversification de leurs activités n'affecte pas uniformément ces États. Les hydrocarbures représentent encore 42 % du PIB en Arabie saoudite, 35 % aux Émirats arabes unis et seulement 25 % à Bahreïn. De même, les méthodes pour parvenir à cette diversification sont notablement différentes. Ainsi, les Émirats arabes unis ont fait le choix du développement du tourisme qui devrait à terme représenter 20 à 25 % du PNB ; il en est de même pour Oman, Bahreïn ou le Qatar. Inversement, les dirigeants saoudiens refusent de développer ce secteur car ils ne souhaitent pas favoriser l'afflux d'une population dont les mœurs sont opposées à celles de la société saoudienne (consommation d'alcool, liberté de déplacement dévolue à la femme, etc.).

Les émirats et royaumes du CCG ont donc attiré sur leurs territoires l'activité économique des régions voisines et bénéficié également, on le sait, des revenus des hydrocarbures. De plus, les sociétés occidentales en ont fait leur porte d'entrée sur un vaste marché s'étendant du Moyen-Orient au sous-continent indien. Cette prospérité depuis quelques décennies est inédite et, si l'on se concentre sur les dix dernières années, les chiffres de la croissance sont éloquentes.

TABLEAU 1. – UNE CROISSANCE EXCEPTIONNELLE

<i>États membres du CCG</i>	<i>PIB (en millions USD, estimation 2008) variation par rapport à 1998</i>	<i>PIB par habitant (en USD, estimation 2008) variation par rapport à 1998</i>
Arabie saoudite	546 000 (+ 164 %)	19 800 (+ 92 %)
Émirats arabes unis	164 400 (+ 203 %)	37 000 (+ 54 %)
Koweït	140 000 (+ 202 %)	55 900 (+ 151 %)
Qatar	71 400 (+ 538 %)	87 600 (+ 425 %)
Oman	60 890 (+ 254 %)	19 000 (+ 138 %)
Bahreïn	24 100 (+ 194 %)	33 900 (+ 147 %)

Source : Central Intelligence Agency (CIA) Directorate of Intelligence (2008), *The World Factbook*, Langley.

En Occident *via* les images de quelques émirs à la richesse ostentatoire, les émirats et les royaumes du golfe Arabo-Persique semblent des paradis d'abondance, des oasis de luxe. L'image d'une piste de ski artificielle, créée en plein désert à Dubaï, devient le symbole de cette opulence où l'on ne refuse rien aux pétrodollars.

Une main-d'œuvre exploitée : facteur de déstabilisation

Cependant, un aspect de cette prospérité est souvent occulté : ce sont les travailleurs immigrés pourtant indispensables pour assurer le développement économique dans ces régions très peu peuplées. Aux nationaux le pouvoir et les bénéfices de la croissance, aux immigrés le travail. L'impact sur la population est considérable et là aussi les chiffres sont éloquentes (voir tableau 2).

L'Arabie saoudite présente la particularité dans les États du Golfe d'avoir une superficie et une population beaucoup plus importantes que ses voisins. L'adaptation du marché du travail à la forte activité se fait donc moins radicale. Les

TABLEAU 2. – DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS INDISPENSABLES

États membres du CCG	Population en 2008 (estimation) ² variation par rapport à 1998	Part des immigrés dans la population en 2008 (estimation) ³ estimation en 1998	Population active en 2007 ⁴	Part des immigrés dans la population active (estimation)
Arabie saoudite	28 146 656 (+ 35 %)	20 % (25 %)	8 230 000	35 % ⁵
Émirats arabes unis	4 621 399 (+ 101 %)	81 % (68 %)	2 737 000	93 % ⁶
Koweït	2 596 799 (+ 36 %)	50 % (61 %)	1 459 000	83 % ⁷
Qatar	824 789 (+ 18 %)	75 % ⁸ (74 %)	511 000	92 % ⁹
Oman	3 311 640 (+ 40 %)	17 % (21 %) ¹⁰	967 000	65 % ¹¹
Bahreïn	718 306 (+ 17 %)	33 % (36 %)	358 000	75 % ¹²

2. CIA DIRECTORATE OF INTELLIGENCE (2008), *The World Factbook*, Langley.

3. *Ibid.*

4. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT) (2007).

5. Pas de statistiques officielles disponibles, estimation selon le département d'État américain (2005).

6. Estimation avancée par le département d'État américain (2007); de telles statistiques sont en cours d'élaboration selon le *Khaleej Times* (2 août 2008).

7. Pas de statistiques officielles disponibles, estimation selon le département d'État américain (2006).

8. BUREAU OF DEMOCRACY, HUMAN RIGHTS AND LABOR (2007), *International Religious Freedom Report*, US Department of States, Washington.

9. QATAR STATISTICS AUTHORITY (2007).

10. CIA DIRECTORATE OF INTELLIGENCE (2000), *The World Factbook*, Langley.

11. Pas de statistiques officielles disponibles, estimation selon le département d'État américain (2007).

12. Ministère du Travail du royaume de Bahreïn (2008).

Émirats arabes unis et le Qatar ont par contre une structure de population complètement bouleversée par le marché du travail : comment peut-on encore envisager l'existence d'un État quand 75 à 80 % de la population est étrangère et que plus de 90 % de la population active n'a pas la nationalité locale puisqu'il est interdit aux travailleurs étrangers de l'acquérir ?

Le marché du travail et l'économie de ces pays hiérarchisent la société comme une pyramide, avec des espaces de rencontres entre les individus très cloisonnés, limitant ainsi tout creuset de population ou échanges culturels et sociaux entre les différentes catégories.

Au sommet de la pyramide, un émir et sa famille ont tous les pouvoirs ; la limite entre leurs biens personnels et les biens de l'État est très floue. Le statut de la propriété de la terre à Dubaï ou à Doha est incertain. Aucune règle claire n'existe, seul un usage est reconnu : en dehors des zones urbanisées, la terre appartient clairement à l'émir ; en ville, la terre a pu être achetée ou offerte. L'émir organise donc son territoire comme il l'entend, ce qui explique des réalisations urbaines planifiées à l'instar d'un chef d'entreprise et dont les projets parfois pharaoniques traduisent la toute-puissance. La multiplication des projets hôteliers ou touristiques, toujours plus mégalomanes, en est une illustration (voir les îles artificielles, Palm Islands et The World à Dubaï, ou The Pearl à Doha, etc.). Tout l'espace n'est pas pour autant pensé dans ses moindres détails. Ainsi, les quartiers des travailleurs étrangers ne font l'objet d'aucun aménagement planifié. Les travailleurs se regroupent par nationalité et réorganisent des quartiers comme dans leurs pays d'origine, mais toujours sous la contrainte d'être adaptés ou repris pour un quelconque chantier, selon la volonté de l'émir.

La population de souche est la seule à disposer d'une citoyenneté accompagnée de ses droits et devoirs. Elle bénéficie alors des largesses de l'émir et de sa famille qui se traduisent par de multiples avantages économiques et sociaux, notamment de celui hérité des règles islamiques d'adoption d'enfants, à savoir la *kafala*¹³. Tout travailleur étranger, mais aussi toute entreprise étrangère, est ainsi sous tutelle, comme un enfant. La *kafala* permet aux citoyens nationaux de jouir des gains d'une entreprise implantée sur son sol (en possédant la majorité des parts du capital) ou d'exercer un pouvoir sur les travailleurs immigrés (en confisquant les passeports). Ce système, souvent désigné par un euphémisme, le parrainage

13. Les lois des pays musulmans interdisent l'adoption au sens occidental du terme. Le recueil légal de droit musulman, dit *kafala*, ne peut être assimilé tout au plus qu'à une tutelle ou à une délégation d'autorité parentale qui cesse à la majorité de l'enfant. Cette institution musulmane ne peut en aucune façon être comparée à une adoption, simple ou plénière, laquelle emporte création d'un lien de filiation, ce qui est totalement proscrit par la *charia*.

Cette définition est disponible sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr>.

(*sponsorship*), en constituant un passage obligé de la vie économique, fournit un revenu et une sécurité aux citoyens, une véritable rente. Investir à long terme dans ces pays devient donc risqué, une entreprise ou un travailleur n'ayant quasiment aucun recours face à son tuteur (*kafil*) en cas de conflit. Dans les rares cas où un désaccord amène les parties devant la justice locale, le *kafil* ressort gagnant, sa seule parole faisant autorité. Même si l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dénonce cette pratique contraire à la liberté de mouvement des hommes et des capitaux, source parfois d'exploitation humaine dans le cas des travailleurs immigrés et de véritables spoliations dans le cas des entreprises, comme lors de la première guerre d'Irak où des entreprises palestiniennes et jordaniennes furent expulsées, pâtissant de la position pro-Saddam de leurs pays, la population nationale n'est pas prête à céder un privilège aussi avantageux. Cette contrainte très forte pour tout investissement conduit l'activité à se développer sur des zones franches dont nous analyserons les enjeux.

Les représentations sur la population des pays du CCG se limitent souvent à la pointe de la pyramide, à savoir l'émir, sa famille et les citoyens. L'économie fonctionne grâce aux travailleurs étrangers, dont la date d'arrivée dans le pays remonte parfois à plusieurs générations. Bien qu'ayant parfois la nationalité du pays d'accueil, ils ne disposent pas des mêmes droits que la population locale mais certains d'entre eux peuvent avoir un pouvoir économique considérable. Ainsi, à Dubaï, le développement de l'activité portuaire est liée en partie à l'apport des prospères marchands et boutiquiers provenant du port iranien de Bandar Linge, qui, fuyant les taxes imposées dans leur pays d'origine au début du XX^e siècle, furent accueillis par l'émir. De nombreux travailleurs émigrés du Hadramaout, au Yémen, fuyant une terre hostile, ont également contribué depuis plusieurs générations à l'activité portuaire du Golfe ou au marché du travail saoudien. Plus récemment, même si certains sont installés depuis deux générations, de riches familles indiennes ont joué un rôle majeur, voire le principal, dans l'économie des États CCG. Leur intégration, plus récente, est différente selon les pays : ayant la nationalité du pays d'accueil à Oman ou Bahreïn, ils restent « étrangers » aux Émirats arabes unis. L'activité portuaire liée à la réexportation est directement dirigée par ces familles. Une grande partie des marchandises réexportées provient du sous-continent indien. L'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka ou le Bangladesh n'ont parfois pas les infrastructures et l'organisation pour l'exportation massive dans le monde entier de leurs produits ; le golfe Arabo-Persique est alors une porte d'entrée idéale. Enfin, d'autres étrangers jouent un grand rôle dans l'activité économique : les Occidentaux. Expatriés par les grandes firmes mondiales, souvent très qualifiés, ils sont le relais économique de grands projets d'infrastructures, d'exploitations hydrocarbures, mais aussi du négoce, et considèrent ces pays comme un eldorado, véritable ouverture sur les marchés de l'Orient, profitant de l'absence de contraintes sociales.

Ces différents acteurs économiques, hiérarchisés de façon pyramidale, ne représentent toutefois qu'une infime minorité face à l'écrasante majorité de la population, à savoir les travailleurs étrangers en provenance surtout du sous-continent indien, dont les qualifications sont très faibles (ouvriers dans la construction et le bâtiment, domestiques, transporteurs, manutentionnaires, etc.). Si les expatriés occidentaux et les puissantes familles de commerçants constituent la tête de l'économie des pays CCG, les travailleurs immigrés en sont les bras lui permettant de croître à un rythme effréné. Véritable lumpenprolétariat, cette population connaît des conditions de travail et de vie misérables, et ne peut être organisée politiquement étant donné l'interdiction de fait de tout syndicat. Ces travailleurs immigrés constituent un enjeu sans précédent pour les pays du golfe Arabo-Persique en soulignant un fort paradoxe : ils sont indispensables pour l'économie, et leur proportion dans la population active est considérable ; mais ils sont exclus de toute vie citoyenne et de toute intégration sociale.

Par exemple, pour le gouvernement des Émirats arabes unis, ils n'ont même pas le statut de travailleur migrant, car cela sous-entendrait qu'ils disposent d'un contrat de travail pour un temps indéfini ; ils sont considérés comme « travailleurs temporaires » ; et, une fois leur mission finie, ils doivent retourner dans leur pays d'origine. Bien entendu, cette définition n'a rien à voir avec la réalité étant donné que ces travailleurs sont permanents dans les faits, mais elle permet d'avoir la mainmise sur cette population. De nombreuses organisations dénoncent cet esclavage moderne dont des caractéristiques communes se retrouvent dans les pays du Golfe : salaires faibles et retenus systématiquement les premiers mois par l'employeur, comme caution, pour empêcher tout départ des ouvriers à la concurrence ; confiscation du passeport dans le cadre de la législation de la *kafala* empêchant toute liberté de circulation ; non-paiement ou remboursement de dépenses réalisées par le salarié légalement à la charge de l'employeur (voyage, visa) ; conditions de travail extrêmes comme les fortes chaleurs en pleine journée en été.

Le nombre élevé des travailleurs immigrés et leurs conditions de travail déplorable, vivant le plus souvent dans l'insalubrité, sont un facteur de risque pour les sociétés du Golfe. Les populations locales, en favorisant toujours plus la croissance, ont dû importer toujours plus de main-d'œuvre. Ce calcul s'avère sans conteste gagnant quand on regarde l'évolution du PIB et du PIB par habitant mais, socialement, les limites de ce modèle apparaissent. Des émeutes de travailleurs ont déjà fait prendre conscience aux autorités que la stabilité, valeur vendue aux Occidentaux pour s'installer au Moyen-Orient en toute sécurité malgré les soubresauts régionaux, a un prix. Les émeutes sur le chantier du Burj Dubai en 2006 ont été évoquées, mais le mouvement est loin d'être anecdotique. À partir de 2005, lorsqu'un millier de travailleurs bloquent la route principale de Dubaï pour réclamer leurs salaires impayés, la contestation grandit. La même année, l'ambassade du Bangladesh au Koweït est prise d'assaut par 800 travailleurs immigrés

bengalis et 600 travailleurs indiens font grève au Qatar ; en février 2008, Bahreïn voit éclater une grève de quelques milliers de travailleurs indiens revendiquant une hausse des salaires, tandis qu'en juillet des milliers de travailleurs du Bangladesh manifestent violemment au Koweït, etc.

Les risques de déstabilisations sont réels. Le ministre du Travail de Bahreïn, Majeed Al-Alawy, déclare que la présence d'environ 17 millions de travailleurs étrangers dans le Golfe, principalement en provenance du sous-continent indien, constitue un « danger plus grave qu'une bombe atomique ou une attaque israélienne ». « Je n'exagère pas, le nombre atteindra presque 30 millions d'ici dix ans », reprend-il, traitant les populations de souche du Golfe de « paresseux », d'« enfants gâtés ». « Un milliardaire britannique lave lui-même sa voiture le dimanche matin alors que les habitants du Golfe ont besoin de quelqu'un pour leur tenir un verre d'eau quand ils parcourent quelques mètres », reprend-il dans une interview consacrée au quotidien saoudien *Asharq Al-Awsat*.

Anticipant l'impact social de l'immigration du sous-continent indien, des mesures sont envisagées : instauration d'un salaire minimum au Koweït ou aux Émirats arabes unis, augmentation du nombre d'inspecteurs du travail, interdiction d'exercer aux sociétés peu soucieuses de la législation, etc. Le royaume de Bahreïn est le plus ambitieux par sa décision d'ouvrir la naturalisation aux travailleurs arabes, voire d'abandonner le système de *kafala*. Conscients des enjeux, les pays du CCG essaient de diversifier leur approvisionnement en travailleurs étrangers, en voulant notamment augmenter la proportion de travailleurs arabes. La Syrie et l'Égypte, pourvoyeurs de main-d'œuvre, sont donc davantage sollicitées afin de contrebalancer l'écrasante majorité de travailleurs du sous-continent indien. Toutefois, cette solution n'est pas sans risque, les dirigeants des pays du CCG craignent d'importer en même temps des idéologies politiques déstabilisatrices comme l'instauration de républiques islamiques par les Frères musulmans. Ces derniers s'opposent régulièrement aux familles régnantes du Golfe, contestant leur légitimité. Le projet politique des Frères musulmans tolère peu les régimes des émirats et royaumes du Golfe, surtout lorsque ceux-ci affichent clairement leur soutien aux interventions occidentales dans la région. Accueillir plus de travailleurs arabes du Moyen-Orient permet certes un processus d'intégration plus aisée, mais risque de propager des idéologies remettant en cause le pouvoir en place.

Les pays du Golfe saisissent alors l'opportunité proposée par les pays d'origine des travailleurs immigrés de s'impliquer dans l'organisation des flux de ces travailleurs en participant aux rencontres interÉtats du processus dit de Colombo. En janvier 2008, les pays du Golfe négocient alors directement avec les pays d'origine des travailleurs immigrés leurs conditions de séjour. Toutefois, les enjeux affichés par un tel processus, à savoir la défense des travailleurs migrants et l'amélioration des conditions de travail et de vie, diffèrent des mesures conclues entre les pays du golfe Arabo-Persique et les pays du sous-continent indien et

de l'Asie du Sud-Est. En fermeture de la dernière rencontre du processus de Colombo, la déclaration d'Abu Dhabi liste des recommandations essentiellement économiques : améliorer les outils de calcul des flux de travailleurs migrants ; organiser mutuellement ces flux en adéquation avec la nature et la quantité de l'offre d'emploi dans les pays du Golfe ; améliorer le cadre des échanges afin que les pays d'accueil et d'origine en tirent un bénéfice mutuel ; renouveler régulièrement des consultations organisant ces flux. Seule une recommandation évoque l'aspect social de ces travailleurs, à savoir « promouvoir les mesures permettant leur bien-être et empêchant leur exploitation », mais sans contrainte ni engagement précis pour l'amélioration des conditions de travail et de vie.

TABLEAU 3. – DE L'IMPORTANCE DES TRANSFERTS DE FONDS DES ÉMIGRÉS

Sri-Lanka				
PNB (USD) (millions)	2000	2005	2006	2007
PNB (USD) (millions)	16 330	24 410	28 280	32 350
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (USD) (millions)	1 166	1 991	2 349	2 700
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (% PNB)	7,1%	8,2%	8,3%	8,3%
Inde				
PNB (USD) (millions)	2000	2005	2006	2007
PNB (USD) (millions)	460 180	808 710	916 250	1 170 970
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (USD) (millions)	12 890	21 293	25 426	27 000
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (% PNB)	2,8%	2,6%	2,8%	2,3%
Bangladesh				
PNB (USD) (millions)	2000	2005	2006	2007
PNB (USD) (millions)	47 100	60 280	61 900	67 690
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (USD) (millions)	1 968	4 314	5 428	6 560
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (% PNB)	4,2%	7,2%	8,8%	9,7%
Pakistan				
PNB (USD) (millions)	2000	2005	2006	2007
PNB (USD) (millions)	73 900	109 500	126 870	143 600
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (USD) (millions)	1 075	4 280	5 121	5 998
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (% PNB)	1,5%	3,9%	4,0%	4,2%
Népal				
PNB (USD) (millions)	2000	2005	2006	2007
PNB (USD) (millions)	5 490	8 180	8 940	10 210
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (USD) (millions)	111	1 212	1 453	1 734
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (% PNB)	2,0%	14,8%	16,3%	17,0%
Afghanistan				
PNB (USD) (millions)	2000	2005	2006	2007
PNB (USD) (millions)	N/A	6 480	9 390	11 630
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (USD) (millions)	N/A	N/A	N/A	N/A
Transferts de fonds reçus des travailleurs émigrés (% PNB)	N/A	N/A	N/A	N/A

Source : Banque mondiale (septembre 2008), *World Development Indicators Database*, Washington.

Les pays d'origine ont en effet un réel intérêt économique à l'émigration de ces travailleurs dans le Golfe. Le rapatriement des fonds est une source de revenu importante impactant directement l'économie locale mais aussi les réserves de devises étrangères et la balance des paiements. Selon la Banque mondiale, les transferts de fonds représentent jusqu'à 17 % du PNB du Népal en 2007 (voir

tableau 3) Au Sri Lanka, ils représentent la seconde source de revenu de ses échanges extérieurs. De plus, les pays d'origine bénéficient d'un transfert de connaissance et de compétence grâce aux travailleurs émigrés lorsque ces derniers reviennent. Avec des flux de travailleurs migrants importants, certains pays voient également une amélioration du chômage et du sous-emploi.

Conséquences de la compétition régionale pour l'attrait des capitaux : du blanchiment aux *free zones*

Si les pays du Golfe demeurent une région stable comparée à d'autres plus ou moins proches, on a vu que la présence de nombreux travailleurs étrangers déstabilise leurs structures sociales et peut favoriser l'importation d'idéologies contestataires. Il faut ajouter l'importation des conflits régionaux *via* le rôle économique que les pays du Golfe jouent dans ceux-ci. À titre d'exemple, les enjeux liés aux transferts de fonds dépassent le simple cadre d'échanges économiques classiques. Ceux-ci permettent en effet de financer différents belligérants car les transferts de fonds s'opèrent essentiellement par le système dit de l'*hawala* fondé sur la confiance et qui donc ne s'accompagne pas de traces écrites. Le principe de l'*hawala* est de faire circuler l'argent par des agences de change. Par exemple, un travailleur ou une entreprise remet une somme d'argent à une agence à Doha ou à Dubaï qui contacte alors une agence identique située dans le pays de sa famille pour le travailleur ou d'une filiale pour une entreprise, en Afghanistan ou au Pakistan, lui demandant de verser la somme au destinataire (moins une commission). Les deux agences, souvent liées dans des opérations d'import-export, procèdent à la compensation plus tard.

Si ce système d'échange financier est parfaitement adapté pour le transfert d'argent des travailleurs étrangers vers leurs familles, souvent situées dans des pays sans structures bancaires permettant des virements de compte à compte, il peut être aussi détourné afin d'éliminer toute trace des transactions financières découlant de trafics en tout genre. Il a été ainsi démontré que l'*hawala* pratiquée dans le Golfe permet par exemple de financer les talibans au Pakistan et en Afghanistan. En effet, il existe un réseau d'environ 3 500 entreprises liées entre elles, entre les zones industrielles du Golfe et le carrefour commercial de Spin Boldak et Chaman à la frontière afghano-pakistanaise. En échange de leur protection, ou sous la menace, celles qui sont installées à la frontière afghano-pakistanaise doivent verser des fonds aux talibans. Leurs partenaires installés dans le Golfe font transiter des capitaux vers elles grâce à l'*hawala*, permettant ainsi le financement des talibans sans laisser de trace.

Cette illustration n'est pas un cas isolé. S'il n'existe pas de données chiffrées concernant l'utilisation de l'*hawala* par les entreprises, on sait que, pour les seuls travailleurs expatriés pakistanais, les sommes ainsi rapatriées représenteraient

environ 3,5 milliards de dollars par an¹⁴. Dubaï est considéré comme la place financière la plus exposée à cette pratique.

Cette plus grande exposition de Dubaï au blanchiment par rapport aux autres grandes cités du Golfe vient essentiellement du fait que sa place financière est la plus développée de la région, suscitant une certaine jalousie. Si les pays du CCG constituent un ensemble régional cohérent et relativement homogène, il ne faut pas oublier que les États qui constituent cette organisation sont rivaux dans l'attraction des capitaux et l'activité économique. Doha au Qatar, Bahreïn et le Koweït jalourent la prospérité dubaïote et tentent de combler l'écart. Dans cette course économique, l'Arabie saoudite joue un rôle particulier, plus celui d'arbitre que de participant. En effet, bien qu'elle désapprouve l'ouverture et l'adoption de certaines mœurs occidentales, elle ne peut pas se passer de ces places économiques, à la fois pour réaliser des transactions financières internationales, impossibles localement pour des raisons de loi islamique, et aussi pour permettre à sa population une certaine liberté dans les loisirs, impossible à assouvir dans la société saoudienne (alcool, boîte de nuit, rencontre). Dans une moindre mesure, un autre acteur régional vient perturber l'attractivité économique des pays du CCG, à savoir l'île de Kish en Iran, surtout depuis son passage en zone franche, mais cette concurrence n'est pas encore sérieuse, l'environnement iranien n'étant pas propice aux investissements, même à l'écart, sur une île.

Pour la région du Golfe dont l'activité portuaire est décisive pour ses échanges, les zones franches et leurs développements sont un enjeu considérable. Ils représentent un moyen d'attraction pour les capitaux étrangers et les marchandises, mais aussi un moyen de s'affranchir des contraintes islamiques dans le commerce, comme la *kafala* avec l'obligation de devoir céder la majorité des parts d'une société à un *kafil*. Les zones franches dans le Golfe (*free zones*) dérivent d'un développement singulier des ports francs aboutissant à un environnement législatif et fiscal propre. Le plus souvent, à l'origine les *free zones* sont des ports qui ont aboli les droits de douane; puis des activités de confection simple se sont développées autour des cargaisons de marchandises; parallèlement, l'import-export a pris de l'ampleur, nécessitant des espaces d'entreposage et des ateliers toujours plus perfectionnés pour la transformation des produits; la stabilité des pays accueillant ces *free zones* attira alors l'essentiel de l'activité de réexportation régionale; les *free zones* sont depuis de véritables territoires autonomes dans leur fonctionnement, s'apparentant même à des paradis fiscaux. Les droits

14. Notons que les pays du Golfe accueillent 94 % de tous les travailleurs émigrés pakistanais.

de douane y sont nuls mais aussi toute forme d'imposition ou de contrôle sur les devises et les mouvements de capitaux. L'établissement des *free zones* a par ailleurs dépassé le cadre portuaire pour se développer autour d'autres activités (aéroport, finance, Internet, etc.).

Si les Émirats arabes unis ont été les précurseurs dans l'établissement de ces *free zones*, les autres États de la région tentent de rattraper leur retard, à l'exception de l'Arabie saoudite, pour des raisons déjà évoquées.

TABLEAU. – LES ZONES FRANCHES

<i>CCG</i>	<i>Free zones</i>
Arabie saoudite	0
Émirats arabes unis	6 (+ 10 en constitution)
Koweït	1
Qatar	1 (+ 3 en constitution)
Oman	1 (+ 2 en constitution)
Bahreïn	1 (+ 1 en constitution)

Source : V. Piolet, décembre 2008.

On comprend mieux les enjeux économiques des *free zones* en étudiant la première d'entre elles, à savoir Djebel Ali, à Dubaï, port franc consacré en *free zone* en 1985 avec 19 entreprises. Aujourd'hui, elle en compte 6 000, en provenance d'une centaine de pays et employant 130 000 personnes. La naissance même de Djebel Ali a pour origine une rivalité entre États de la région. Désireux d'investir ses revenus pétroliers, le cheikh dubaïote décide de concurrencer directement le port de Bahreïn qui accueille et ravitaille les supertankers. Les infrastructures portuaires de Djebel Ali se sont adaptées et l'espace est organisé en zone franche dans le but de diversifier une économie à l'époque encore trop centrée sur les hydrocarbures, ce qui était d'autant plus nécessaire que les réserves d'hydrocarbures de Dubaï sont les plus faibles des émirats. Comme sa place financière, le port de Djebel Ali n'est pas exempt de critiques, notamment concernant la contrebande qui y sévit, générant du même coup toujours plus de capitaux à blanchir *via l'hawala*¹⁵, mais cet aspect devient dérisoire au regard des enjeux.

15. « Même impuissance dans la lutte contre le recyclage de l'argent sale. Plaque tournante du commerce triangulaire, de la contrebande, des trafics en tout genre pratiqués par des mafias

Actuellement, la croissance de l'activité de Djebel Ali est telle que JAFZA, la société émirienne exploitant la *free zone*, développe le modèle à travers le monde *via* sa société mère, Dubai World, qui s'est illustrée dans le rachat de la société britannique, quatrième opérateur portuaire mondial, P & O¹⁶. Les grands opérateurs portuaires mondiaux ne s'y sont pas trompés et ont investi le Golfe afin de développer le modèle des *free zones*, quand le pouvoir en place les y autorise. La société néerlandaise APM Terminals a ainsi investi le port de Mina Salman à Bahreïn et Salalah à Oman. JAFZA envisage de presque doubler la surface de la *free zone* de Djebel Ali, la rendant alors mitoyenne de l'aéroport éponyme : la réexportation des produits passera de la mer à l'air en quelques heures. Le développement des *free zones* dans les États du Golfe constitue clairement un relais économique pour l'après-pétrole, conjointement avec le tourisme ou les services financiers pour certains d'entre eux. Toutefois, le développement de ces zones passe toujours par l'importation toujours plus importante de main-d'œuvre étrangère. D'ailleurs, les enjeux sont clairement perçus par les hordes de travailleurs immigrés nécessaires à leur fonctionnement ; en octobre 2007, des milliers d'entre eux se sont révoltés violemment en bloquant l'accès à la *free zone* de Djebel Ali afin d'obtenir gain de cause dans leurs revendications. Malgré les menaces de déportation vers leurs pays d'origine, ils n'ont pas hésité à combattre la police sur place.

Quelle réponse des pays du CCG face à la crise mondiale ?

Autre perturbation pour ces économies en surchauffe, la crise financière mondiale, qui s'est accélérée au dernier trimestre 2008, et amène sa cohorte d'inquiétudes et de crispations dans l'économie du Golfe. Avec la faillite de plusieurs établissements financiers, les structures économiques des pays du CCG sont mises à l'épreuve.

Dans un premier temps, le Golfe n'a pas été affecté par la crise lors de son déclenchement, en juillet 2007, avec le dégonflement de la bulle économique liée à la crise américaine des *subprimes*. En effet, les premiers contrecoups de la crise

internationales, desservant une aire géographique allant de Moscou au Cap, du Texas au sous-continent indien, paradis fiscal prisé par les investisseurs et les spéculateurs, le port de Dubaï est réputé pour être un sanctuaire et une courroie de transmission pour les capitaux d'origine douteuse », voir É. ROULEAU [2001], « Le grand écart des dirigeants du Golfe », *Le Monde diplomatique*.

16. Ce rachat a provoqué en 2006 une levée de boucliers chez les officiels américains qui n'acceptaient pas qu'une société du Golfe puisse gérer leurs ports. DP World a fini par céder les activités américaines alors gérées par P & O.

financière se sont traduits par une contraction des liquidités et une crise du crédit en général (*credit crunch*), touchant peu les acteurs économiques de la région, plus habitués à jouer le rôle de prêteur que celui d'emprunteur. La raison principale de cette situation vient d'une balance commerciale évidemment positive grâce à l'exportation des hydrocarbures. Les États du Golfe présentent ainsi un excédent budgétaire d'environ 20 % et sont structurellement très peu endettés (aucun à plus de 30 % du PIB).

La meilleure illustration de cette aisance financière est la capacité d'investissement gigantesque des fonds souverains de la région. Chaque pays du Golfe a ainsi une institution gérant les devises et investissant dans le capital d'entreprises occidentales. Les Émirats arabes unis disposent par exemple avec l'Abu Dhabi Investment Authority du plus important fond souverain du monde avec une capacité d'investissement de 328 milliards de dollars. Le fonds Dubai World, avec une capacité moindre, joue également un rôle important, notamment dans son contrôle des *free zones*. De la même façon, on retrouve par exemple dans les autres États, le Kuwait Investment Authority (avec 228 milliards de dollars), le Qatar Investment Authority (58 milliards de dollars) et même depuis 2008 un fonds saoudien nouvellement créé, le Sanabil al-Saudia¹⁷.

L'aggravation de la crise financière fin 2008 change la donne, une crise de confiance s'installe dans les marchés financiers mondiaux. Le prix du baril de pétrole s'écroule : de 145 dollars en juillet 2008, il se négocie à New York en février 2009 à 35 dollars... Toutes les Bourses régionales plongent alors en même temps¹⁸. Le financement, mais aussi la viabilité économique des grands travaux, notamment les projets pharaoniques, ne sont pas épargnés. Nakheel, le promoteur immobilier dubaïote du fonds Dubai World, qui développe les îles artificielles de The Palms et The World, licencie ainsi 15 % de son personnel fin novembre 2008 et annonce des retards en janvier 2009 pour ses projets. De la même façon, le projet immobilier Jumeirah Gardens du promoteur Meraas Development, d'un montant de 95 milliards de dollars est en cours de « réexamen » et la nouvelle aérogare de l'aéroport de Dubaï, un contrat de 1,3 milliard de dollars, voit sa construction reculer d'une année. Toutefois, ces situations ne sont que le reflet d'une crise qui touche d'autres pays beaucoup plus violemment. Le Golfe n'est ni moins ni plus exposé aux crises mondiales, mais, contrairement aux États occidentaux qui souhaitent agir pour réformer ou réguler les excès des marchés

17. Ces montants sont à comparer avec le Fonds stratégique d'investissement créé par l'État français en 2008 doté de 20 milliards d'euros.

18. L'indice boursier de référence (TASI) de la Bourse saoudienne perd 50 % sur un an en février 2009, celui de Bahreïn (Dow Jones Bahrain) perd 44 %, du Koweït (Wt.) 54 %, de Dubaï (DFM index) 75 % etc.

financiers, il semble plus enclin à rester spectateur, pragmatique, et ne pas prendre des responsabilités légitimes au regard de son poids économique mais aussi géopolitique.

Si la prospérité des États du CCG n'est pas bâtie sur du sable, comme on peut parfois l'entendre, elle reste fragile dans sa composition. L'investissement dans les grands projets, mais aussi dans les innovations technologiques et l'éducation, ou dans certaines activités porteuses, comme l'exemple des *free zones*, vecteur économique ayant l'ambition de prendre le relais sur les hydrocarbures, ne peut pas cacher une situation sociale critique ou pallier certaines carences politiques dans la prise d'initiative et l'invention d'un modèle économique original adapté à la région et à ses ressources.

Bibliographie

- ADNKRONOS (2008), « Terrorism : Focus – Taliban money trail from Pakistan to United Arab Emirates », Karachi, 9 octobre.
- AGENCE FRANCE PRESSE (AFP, 2008), « Bahrain Labour Minister warns of “Asian tsunami” », Dubaï, 28 janvier.
- ANWAR H. et SHARIF A. (2009) « Abu Dhabi wealth fund lost \$125 billion, Council says », *Bloomberg*, Dubaï, 15 janvier.
- BANQUE MONDIALE (2008), *World Development Indicators Database*, Washington, septembre.
- CHÊNE M. (2008), *Hawala Remittance System and Money Laundering*, U4 Anti-Corruption Resource Centre, Transparency International, Bergen.
- HUMAN RIGHTS WATCH (2006), *Building Towers, Cheating Workers. Exploitation of Migrant Construction Workers in the United Arab Emirates*, volume 18, n° 8 (E), New York.
- HUMAN RIGHTS WATCH (2008), « UAE : Meetings should address migrant workers' rights », *HRW News*, New York, janvier.
- JAFZA – Jebel Ali Free Zone (2008), *Investor Guide et Corporate Brochure* (brochures commerciales de la société).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (2009), www.diplomatie.gouv.fr, Paris, février.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DES MIGRATIONS (OIM, 2008), *Ministerial Consultation on Overseas Employment and Contractual Labour for Countries of Origin and Destination in Asia*, « Abu Dhabi Dialogue », Abu Dhabi, 21 et 22 janvier.
- PROCESSUS DE COLOMBO (2008), *Labour Migration Policies and Statistics of « Colombo Process » Member States*, Abu Dhabi.
- ROULEAU É. (2001), « Le grand écart des dirigeants du Golfe », *Le Monde diplomatique*.
- SÉNAT-UBIFRANCE (2007), actes du colloque *Moyen-Orient – Crise, enjeux et opportunités*, Paris, 28 juin.